

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNES DE BOZEL ET COURCHEVEL Création d'un aménagement hydroélectrique sur le Doron de Bozel

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
AU TITRE DES ARTICLES L 181-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET AU TITRE
DES ARTICLES L531-1 A L531-6 DU CODE DE L'ENERGIE

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 4 février 2019 est ouverte en mairies de Bozel et Courchevel une enquête publique de 16 jours du lundi 11 mars au mardi 26 mars 2019 inclus concernant la création d'un aménagement hydroélectrique sur le Doron de Bozel.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairies de Bozel et Courchevel du lundi 11 mars au mardi 26 mars 2019 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur les registres d'enquête aux jours et heures d'ouverture des mairies : Bozel (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30), Courchevel (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 18h).

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie: <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>; Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur Robert PAGET, est nommé commissaire enquêteur. Il siègera selon les modalités suivantes :

en mairie de Courchevel:

jeudi 21 mars 2019 de 15h à 17h

en mairie de Bozel:

mardi 26 mars 2019 de 13h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées sur les registres tenus à sa disposition dans les mairies concernées.

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- à la mairie de Bozel, siège de l'enquête, par courrier postal,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr
- sur le site internet de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>) pendant toute la durée d'enquête.

Les observations reçues par voie électronique seront dupliquées et consultables sur le site internet susvisé.

Monsieur Armand MONGELLAZ, de la SARL ADONIS se tient à la disposition du public pour fournir des informations sur le projet (tel. 06 82 02 23 12 - adresse postale : 129 route des Moulins – 73350 BOZEL mail : armandmong@orange.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Bozel et Courchevel et à la Direction des territoires – Service environnement, eau, forêts – Bâtiment l'Adret, 1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY CEDEX, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.